

Analyse attendue sur :	Critères sélectionnés
<p>a) une explication de l'importance relative que l'entreprise a accordée au prix, aux coûts, à la rapidité et à la probabilité de l'exécution ou à tout autre facteur, y compris qualitatif, dans son évaluation de la qualité de l'exécution</p>	<p>Les ordres de la clientèle privée (gestion sous mandat, conseil et RTO) sont traités par la table de réception-transmission d'ordres de Rothschild Martin Maurel. La table de réception-transmission d'ordres de Rothschild Martin Maurel réceptionne les ordres reçus des banquiers et gérants privés et les transmet aux brokers qu'elle sélectionné pour exécution. Les critères de selection des intermédiaires d'exécution sont : la nature de l'ordre (actions, obligations, ETF...), la taille de l'ordre, le prix d'exécution, le coût, la rapidité d'exécution, la taille et la liquidité de l'ordre, la probabilité d'exécution et de règlement. La qualité des différents intermédiaires sélectionnés est jugée sur l'ensemble de ces critères. Un comité spécifique se réunit semestriellement afin d'analyser les intermédiaires selon les critères retenus.</p>
<p>b) une description des éventuels liens étroits, conflits d'intérêts et participations communes avec une ou plusieurs des plates-formes utilisées pour exécuter les ordres</p>	<p>N.A.</p>
<p>c) une description de tout accord particulier conclu avec des plates-formes d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, les rabais, remises ou avantages non monétaires obtenus</p>	<p>N.A, aucun accord particulier conclu avec des plates-formes d'exécution concernant des paiements effectués ou reçus, rabais, remises ou avantages non monétaires.</p>
<p>d) une explication, le cas échéant, des facteurs ayant conduit à modifier la liste des plates-formes d'exécution mentionnée dans la politique d'exécution de l'entreprise</p>	<p>Aucune modification des plates-formes d'exécution.</p>
<p>e) une explication de la manière dont l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients, dans le cas où l'entreprise traite différemment diverses catégories de clients et où cela peut avoir une incidence sur les modalités d'exécution des ordres</p>	<p>Rothschild Martin Maurel est soumis à l'obligation d'agir au mieux des intérêts des clients. Les ordres transmis par Rothschild Martin Maurel pour exécution sont équitables et conformes aux critères d'exécution applicables.</p>
<p>f) une indication du fait que d'autres critères ont été ou non privilégiés par rapport au prix et aux coûts immédiats lors de l'exécution des ordres des clients de détail, et une explication de la manière dont ces autres critères ont été déterminants pour atteindre le meilleur résultat possible en termes de coût total pour le client</p>	<p>Rothschild Martin Maurel peut choisir d'autres critères comme : la taille de l'ordre, la faible liquidité d'un titre, l'expertise d'un intermédiaire sur certains titres, la rapidité d'exécution et enfin la probabilité du règlement.</p>
<p>g) une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé le cas échéant des données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution, notamment des données publiées en vertu du règlement délégué (UE) 2017/575</p>	<p>Afin de contrôler la meilleure exécution, un suivi mensuel (TCA : Transaction Cost Analysis) est produit et analysé.</p>
<p>h) s'il y a lieu, une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé des éléments provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication conformément à l'article 65 de la directive 2014/65/UE</p>	<p>N.A.</p>